

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2016 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2016

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016

5.3 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2016

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 2 (finale) / Réfection du pavage des rues des Dériveurs et des Catamarans / *P.E. Pageau Inc.*

5.5 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 2 (finale) / Réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage / *Insituform Technologies Limited*

5.6 Affectation d'une somme provenant du surplus cumulé au paiement de certaines dépenses

5.7 Affectation d'une somme provenant du fonds de parcs et terrains au paiement de certaines dépenses

5.8 Affectation d'une somme au Règlement d'emprunt numéro 10480-2012

5.9 Affectation d'une somme au Règlement d'emprunt numéro 11040-2015

5.10 Discours sur la situation financière de la municipalité

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 702, 36, rue du Quai

6.3 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 574, rue de l'Hôtel de Ville

6.4 Retrait du Règlement numéro 11240-2016 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H

- 6.5 Avis de motion / Règlement modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H
- 6.6 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11250-2016 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H
- 6.7 Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017
- 6.8 Octroi de contrat / Réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / *Insituform Technologies Limited*
- 6.9 Octroi de contrat / Réalisation d'essais à la fumée / *Veolia ES Canada Services industriels inc.*
- 6.10 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2017 / *Fleurette la Pissenlit*
- 6.11 Autorisation de signature / Servitude permanente sur le lot 4 743 578, rue de l'Hôtel-de-Ville
- 6.12 Recouvrement pour non-paiement de taxes
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

178-11-2016

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

179-11-2016

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2016

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'octobre 2016 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2016

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 octobre 2016 et les invite à le consulter.

180-11-2016

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2016 totalisant 533 845,75 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2016 totalisant une somme de 533 845,75 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

5.3 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2016

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 31 octobre 2016 et les invite à les consulter.

181-11-2016

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 2 (finale) / Réfection du pavage des rues des Dériveurs et des Catamarans / P.E. Pageau Inc.

ATTENDU la correspondance du 12 octobre 2016 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 2 final pour les travaux de réfection du pavage des rues des Dériveurs et des Catamarans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement final d'une somme de 12 056,48 \$, plus les taxes applicables, à la firme *P.E. Pageau Inc.*;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé.

182-11-2016

5.5 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 2 (finale) / Réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage / *Insituform Technologies Limited*

ATTENDU la correspondance du 25 octobre 2016 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 2 final à la firme *Insituform Technologies Limited* dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 29 274,34 \$, plus taxes applicables, à la firme *Insituform Technologies Limited*;

QUE cette dépense soit financée à même le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

183-11-2016

5.6 Affectation d'une somme provenant du surplus cumulé au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses non prévues au budget ont été réalisées en cours d'année;

ATTENDU les sommes disponibles au surplus cumulé;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus cumulé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus cumulé, des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 289 294 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
00001735	Add Énergie	4,278.50
2016-717	Alvéole Média	2,422.50
541382	Constructions Réjean Dubé	3,451.00
541384	Constructions Réjean Dubé	2,797.00
541386	Constructions Réjean Dubé	350.00
541387	Constructions Réjean Dubé	550.00
6774536	Deschênes et Fils LTE	179.04
6675907	Deschênes et Fils LTE	229.75
NA	Émission#10-remboursement intérêts	192,840.00
4435	Entreprises Gonet Inc	150.00
34299	Goupe Têtu Inc	2,745.95
21602950	Groupe CIMA+	1,200.00
21606279	Groupe CIMA+	2,825.00
21603788	Groupe CIMA+	2,139.58
FC00373085	La Coop Ste-Catherine	239.88
FC00438549	La Coop Ste-Catherine	32.95
FC00438560	La Coop Ste-Catherine	10.79
23354	Laboratoire d'expertise de Québec Inc	4,554.71
15057999-0	Lumen	250.16
22550	Newtec Électricité	662.61
223843	Norda Stelo Inc	5,010.00
664	Pont-Rouge Asphalte et Embellissement	1,218.75
CN743160	SEAO-Constructo	528.00
16044	Ti-Guy Excavation Inc	650.00
2486	Transport L et R Martel Inc	53,180.51
3558251734	Xylem Canada Company	6,797.31
		289,294.00 \$

QUE ces dépenses soient financées à même le surplus cumulé.

184-11-2016

5.7 Affectation d'une somme provenant du fonds de parcs et terrains au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE les travaux à la patinoire du parc Fernand-Lucchesi prévus au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 ont été réalisés en cours d'année;

ATTENDU les sommes disponibles au fonds de parcs et terrains;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au fonds de parcs et terrains;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à affecter au fonds de parcs et terrains des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 30 341,23 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
63869	Abrasif JMB Inc	282.57 \$
65280	Abrasif JMB Inc	63.10
65948	Abrasif JMB Inc	22.95
66690	Abrasif JMB Inc	200.50
177313	Canac	54.56
186032	Canac	449.91
2418	Clément Larivière	9,050.00
34702	Clôture Nordik	2,283.09
19247	Conception P.M.B	2,079.50
19357	Conception P.M.B	189.00
19376	Conception P.M.B	926.40
19408	Conception P.M.B	119.00
19447	Conception P.M.B	112.50
19448	Conception P.M.B	439.00
19524	Conception P.M.B	1,077.50
19626	Conception P.M.B	140.00
19822	Conception P.M.B	196.00
19254	Conception P.M.B	179.00
OQ031743	Crobec	1,565.20
OQ030878	Crobec	866.60
112302	Gaz et Soudure Neuville	249.77
FC00388814	La Coop Ste-Catherine	299.11
402829	M.Lemieux Inc	84.77
00507205-1	Microcom	3,895.00
232081	Pièces de Machinerie Delisle	291.21
235213	Pièces de Machinerie Delisle	38.52
237053	Pièces de Machinerie Delisle	25.37
5352-142602	Pièces d'autos Ste-Catherine J.C. Inc.	320.00
14669	Pompage Provincial	575.00
65581	Robert Boileau	3,017.00
178595	Tec-N-Tec	391.24
176517	Tec-N-Tec	<u>857.84</u>
		30,341.23 \$

QUE ces dépenses soient financées à même le fonds de parcs et terrains.

185-11-2016

5.8 Affectation d'une somme au Règlement d'emprunt numéro 10480-2012

ATTENDU QUE certaines dépenses non prévues au budget ont été réalisées en cours d'année;

ATTENDU les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 10480-2012;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à affecter au Règlement d'emprunt numéro 10480-2012 des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 3 707,05 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
0000101890	Tremblay Bois Mignault s.e.n.c.r.l.	1,826.80 \$
1395	Distnet Inc	1,103.08
1438	Distnet Inc	<u>777.17</u>
		3,707.05 \$

QUE ces dépenses soient financées à même le Règlement d'emprunt numéro 10480-2012.

186-11-2016

5.9 Affectation d'une somme au Règlement d'emprunt numéro 11040-2015

ATTENDU les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 11040-2015;

ATTENDU QUE certaines dépenses d'opération doivent être affectées à ce règlement;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au Règlement d'emprunt numéro 11040-2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter au Règlement d'emprunt numéro 11040-2015 des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 14,245.98 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
16-181	DLT Arpenteurs Géomètres	830.00 \$
16-188	DLT Arpenteurs Géomètres	1,342.50
1283	Installation L&R	2,305.00
1355	Installation L&R	1,120.00
77660	Pomerleau les bateaux Inc	4,791.96
79316	Pomerleau les bateaux Inc (note de crédit)	(90.18)
283952	Repêchages MJ Enr	3,800.00
847651	Samson Filion	<u>146.70</u>
		14,245,98 \$

QUE ces dépenses soient financées à même le Règlement d'emprunt numéro 11040-2015.

5.10 Discours sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville pour l'exercice terminant le 31 décembre 2015, sur les indications de l'année en cours, ainsi que sur les orientations préliminaires du prochain budget. Son rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES COURANTES

187-11-2016

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 20 octobre 2016;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

188-11-2016

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 702, 36, rue du Quai

Le conseiller Michael Tuppert dénonce son intérêt dans ce dossier

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant situé au 36, rue du Quai, et désigné sous le lot numéro 4 743 702, laquelle vise à régulariser la superficie du garage privé isolé existant en cour arrière qui est de 34,2 mètres carrés, alors que la superficie maximale pour un garage de moins de 50 % de la superficie du bâtiment principal est de 32,35 mètres carrés pour cet immeuble.

ATTENDU QUE la dérogation vise également à régulariser la marge de recul latérale et la marge arrière du garage privé isolé existant à 1,10 mètre et à 1,80 mètre, alors que la norme réglementaire de la marge de recul latérale et arrière d'un garage privé isolé de plus de 50 % de la superficie du bâtiment principal, et de moins que 5 % de la superficie du terrain, est de 3 mètres.

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 7.2.3.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 20 octobre 2016 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 702.

189-11-2016

6.3 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 574, rue de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant désigné sous le lot numéro 4 743 574, laquelle vise à permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée à 2,85 mètres de la limite arrière du lot, alors que la marge arrière minimale est de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE la forme particulière du lot complexifie l'identification des lignes et des marges à respecter;

ATTENDU QUE selon l'implantation de la maison, la marge latérale par rapport à la rue Martel devient une marge arrière;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 20 octobre 2016 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 574.

190-11-2016

6.4 Retrait du Règlement numéro 11240-2016 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H

ATTENDU QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 18 août 2016 sur le projet de règlement numéro 11240-2016, le conseil municipal a adopté un second projet de règlement le 4 octobre 2016;

ATTENDU QUE ce second projet a fait l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement soit soumis à leur approbation;

ATTENDU QUE des demandes valides ont été déposées de la part de ces personnes;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal retire son règlement numéro 11240-2016 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H.

6.5 Avis de motion / Règlement modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H

Le conseiller Marcel Gaumond donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H.

191-11-2016

6.6 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11250-2016 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi que modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteur spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les groupes et les classes d'usages, le plan de zonage, la grille des spécifications et les normes relatives au projet intégré d'habitation pour la zone 53-H;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette séance du conseil tenue le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 11250-2016, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6.7 Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017.

192-11-2016

6.8 Octroi de contrat / Réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / *Insituform Technologies Limited*

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à des travaux de réhabilitation par chemisage d'environ 1 520 mètres de conduites d'égout domestique;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site SEAO pour des travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 28 octobre 2016;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+, datées du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE ces travaux ont lieu dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 31 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à la firme *Insituform Technologies Limited* pour effectuer les travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique au coût de 223 526,86 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

La Ville se réserve le droit de diminuer l'envergure des travaux sans toutefois que celle-ci n'entraîne une modification des montants unitaires soumissionnés.

QUE cette dépense soit financée à même le Programme TECQ 2014-2018.

193-11-2016

6.9 Octroi de contrat / Réalisation d'essais à la fumée / Veolia ES Canada Services industriels inc.

ATTENDU que la Ville désire procéder à la réalisation d'essais à la fumée sur une partie de son territoire;

ATTENDU les soumissions obtenues d'entrepreneurs qualifiés pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE ces travaux ont lieu dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU les recommandations reçues de la firme CIMA+ le 31 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retenir le plus bas soumissionnaire, soit la firme *Veolia ES Canada Services industriels inc.*, afin de réaliser des essais à la fumée sur une partie du territoire de la ville, pour un montant de 3 300 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le Programme TECQ 2014-2018.

194-11-2016

6.10 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2017 / Fleurette la Pissenlit

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement de la préposée à l'entretien paysager;

ATTENDU l'offre de service présentée le 18 octobre 2016 par madame Carole Mainguy dans le but de faire l'entretien des plates-bandes pour l'année 2017;

ATTENDU les recommandations de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à l'entreprise *Fleurette la Pissenlit* pour faire la plantation et l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2017, et ce, au montant de 18 750 \$, plus taxes applicables, selon son offre de service du 18 octobre 2016;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié du budget d'opération 2017.

195-11-2016

6.11 Autorisation de signature / Servitude permanente sur le lot 4 743 578, rue de l'Hôtel-de-Ville

ATTENDU la demande de permis déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot numéro 4 743 574;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit lot désire se raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville;

ATTENDU QUE pour ce faire, la conduite d'eaux usées devra être localisée sur une petite partie du lot numéro 4 743 578 appartenant à la Ville, tel que défini par nos services;

ATTENDU QUE la création d'une servitude est nécessaire afin de régulariser le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une servitude permanente avec le propriétaire du lot numéro 4 743 574, et ce, pour le lot numéro 4 743 578 appartenant à la Ville;

QUE les frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge du propriétaire.

196-11-2016

6.12 Recouvrement pour non-paiement de taxes

ATTENDU qu'en vertu de l'article 509 de la *Loi des Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19), le paiement des taxes municipales peut être réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour municipale ayant juridiction sur le territoire;

ATTENDU que la Ville désire régulariser les dossiers dont les taxes sont toujours en suspens;

ATTENDU que la Ville désire procéder à la saisie immobilière dans le cadre desdits dossiers;

ATTENDU que la Ville est disposée à acquérir les immeubles cités précédemment pour un prix n'excédant pas 25 % de la valeur au rôle d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur général à transmettre les dossiers, à l'égard des matricules énumérés ci-après, aux procureurs de la Ville, soit l'étude Tremblay Bois Mignault & Lemay, afin que ces derniers entreprennent des procédures en réclamation de taxes impayées à la Cour municipale de St-Raymond, et qu'ils accomplissent tout geste utile aux fins de la perception des taxes impayées :

Matricule	Nom
1994-89-9824	Wiggs William Henry, succession
2095-20-7396	Bobby Lessard
2096-43-0520	9107-8998 Québec Inc.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Adoption du budget 2017

Le budget pour l'année 2017 sera adopté lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 13 décembre 2016 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac.

7.2 Journal municipal

La prochaine parution de l'Entre-Guillemets est prévue le 8 novembre prochain.

7.3 La Guignolée

C'est le dimanche 4 décembre que des bénévoles frapperont à nos portes pour recueillir des dons en argent qui peuvent également être déposés aux endroits suivants : presbytère de Ste-Catherine, hôtel de ville de Sainte-Catherine, bibliothèque Anne-Hébert et hôtel de ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Monsieur le maire rappelle l'importance d'être généreux. Il invite également ceux qui veulent s'impliquer pour la cause à contacter le Comité orientation et dépannage qui a toujours besoin de bénévoles.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 40, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'entretien paysager à la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse;
2. Les modifications réglementaires qui seront apportées à la zone 53-H;
3. La date de la consultation publique pour le règlement 11250-2016;
4. Les projets d'avenir pour le terrain du Baladeur;
5. Les arbres dangereux sur le terrain du 142, rue Gingras.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 55.

197-11-2016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 55.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier